

**ASSEMBLEE
GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023



**CPTS
PENTHIEVRE**

- 1** Retour en images sur les actions **2023**
- 2** Propositions soumises au **vote**
- 3** Atelier collectif : les **protocoles de coopération**



SOIRÉE THÉMATIQUE

SANTÉ DES SOIGNANTS :
PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

JEUDI 2 FÉVRIER
20H
TERRASSES DU VAL,
PLÉNEUF VAL ANDRÉ

2 février 2023

**2 soirées thématiques
pluriprofessionnelles,
animées par des
professionnel.elle.s
expert.e.s**



DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT

FACTEURS DE RISQUE
SIGNAUX D'ALERTE
OUTILS DE REPÉRAGE
ORIENTATION, BILAN ET DIAGNOSTIC

UNE PRÉSENTATION DYNAMIQUE ET DES VIGNETTES CLINIQUES, POUR RÉPONDRE AU MIEUX À VOS QUESTIONS !

DR FANNY LE MOUËL, PÉDIATRE
MARION SERRANO, PSYCHOLOGUE
LAURA FLAMENT, ERGOTHÉRAPEUTE
CHRISTINE AVRIL, PSYCHOMOTRICIENNE
SOLÈNE DE MUYNCK, ORTHOPHONISTE
SOAZIG BEUTIER, INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

INSCRIPTIONS AUPRES DE LA CPTS PENTHIEVRE

ÉVÉNEMENT RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

13 avril 2023





INVITATION

**DÉJEUNER
D'ÉCHANGES AUTOUR DES
ADMISSIONS DIRECTES**

SERVICE DE MÉDECINE POLYVALENTE  JEUDI 9 MARS, À PARTIR DE 13H 

9 mars 2023



**Attractivité médicale :
2 temps
d'interconnaissance**



4 mai 2023



INVITATION

**INTERNES EN MÉDECINE GÉNÉRALE ET
MAITRES DE STAGE UNIVERSITAIRE
SUR LE TERRITOIRE DU PENTHIEVRE**

 **UNE SOIRÉE POUR FAIRE CONNAISSANCE !**

4 MAI 2023, 19H   PORT DE DAHOVET



Accompagnement méthodologique des équipes de proximité - sur demande

(ex. Projet Personnes Âgées Fragiles, association Maison de Santé Pléneuf-Saint-Alban-Planguenoual)



Facilitation de la constitution du RAPS : Réseau d'Accompagnement des Professionnels de Santé en Souffrance

Accompagner les professionnels : 4 actions phares

Groupes de paroles réguliers, animés par 2 psychologues, pour tous les professionnels



Vous prenez soin des autres... et vous, qui vous écoute ?

Accès aux soins : Entretiens individuels avec les médecins généralistes du territoire



JEUDI 08 JUIN

10H - 22H LAMBALLE Haras National

FORUM
Inter-professionnel
Accompagner la personne âgée

cpts-penthievre.fr



PROGRAMME

De 10h à 17h :
Un Forum professionnel au cœur de notre territoire, pour apprendre à mieux se connaître !
Stands → 25 partenaires viennent à votre rencontre
Mini-conférences → Dénutrition, risque de chute, troubles cognitifs, numérique...
Fermeture des stands à 17h

À partir de 19h :
Une soirée conviviale tournée vers l'avenir !
Table-ronde : Vers la fin des EHPAD en 2030 ?
Cocktail dînatoire

Inscription
Pour retrouver davantage de détails : les intervenants, les horaires, le formulaire d'inscription... Scannez le QR Code !

PLAN

LAMBALLE Haras National

1 Forum inter-professionnel
2 Espace conférences
3 Toilettes

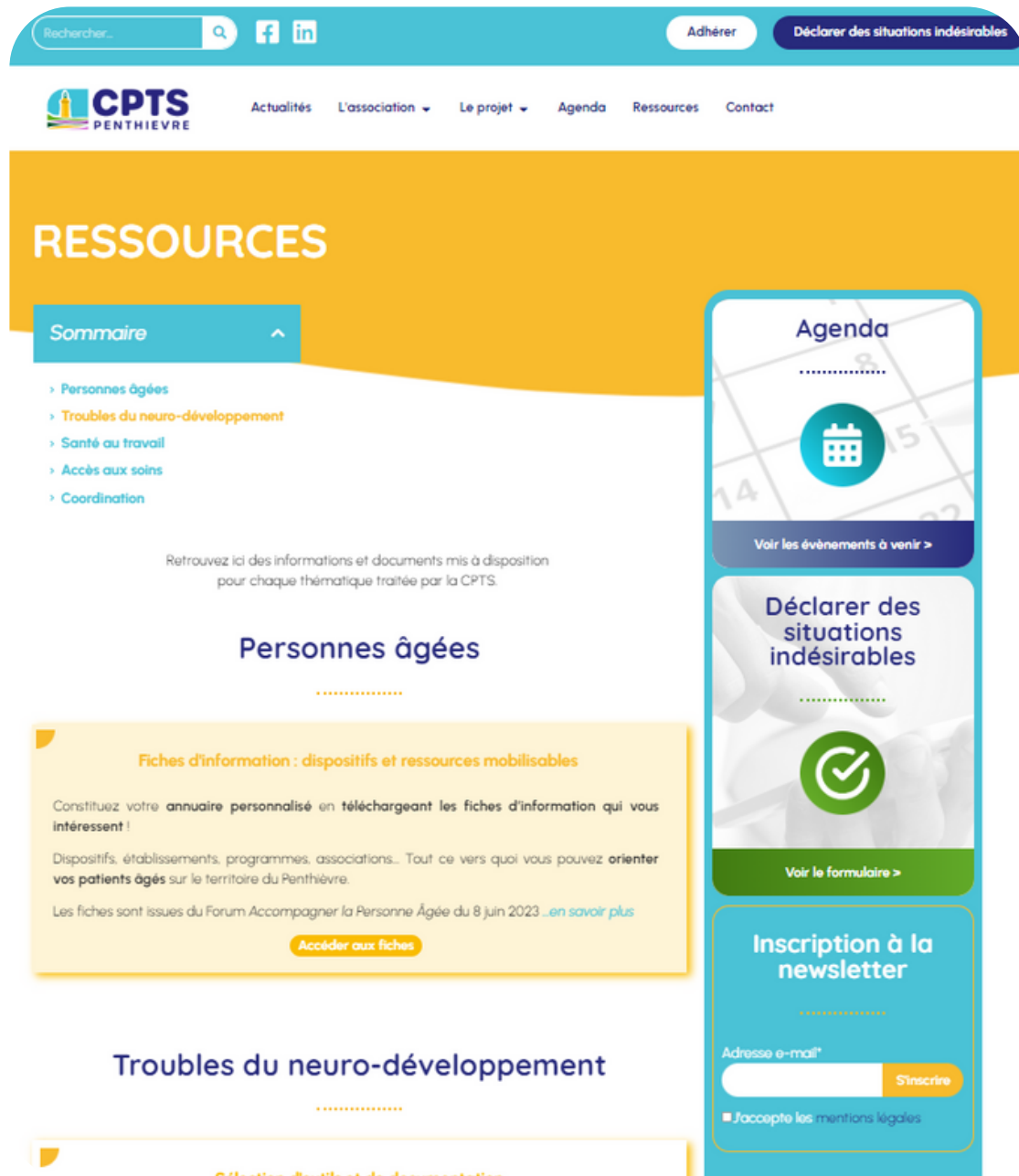
Écurie n°4 : forum inter-professionnel

Entrée du forum

Stands

1 CPTS Penthievre	7 ADISCE (SIAO Matignon) CIAS Lamballe	11 Bien Vieilles Bretagne
2 DAC : Cop Santé Est Armor DAC : Appui Santé Rance Emeraude	8 Infirmières Associée Paramédicaux de rééducation	12 ADAM Cop Autonomie 22
3 Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre (CH2P) Centre Hospitalier Yves Le Fol (CH YLF)	9 AIEB Santé	13 ADAPEI 22
4 CLIC Lamballe	10 Fondation Saint Jean De Dieu Clinique du Val Josselin	14 Bonjour Habitat Distribut ADU 22
5 Kiné Ouest Prévention Association Siel Bleu	11 HSTV Moncontour Jardins d'Arcadie	15 Association Le Gué
6 DISCL Broons Sport Santé Penthievre	12 Yv3 Bretagne (Mutualité française)	16 ALMA 22
		17 GCS e-Santé
		18 Inzee-Core

Le Forum Interprofessionnel : Accompagner la personne âgée sur le territoire du Penthievre !



RESSOURCES

Sommaire

- Personnes âgées
- Troubles du neuro-développement
- Santé au travail
- Accès aux soins
- Coordination

Retrouvez ici des informations et documents mis à disposition pour chaque thématique traitée par la CPTS.

Personnes âgées

Fiches d'information : dispositifs et ressources mobilisables

Constituez votre annuaire personnalisé en téléchargeant les fiches d'information qui vous intéressent !

Dispositifs, établissements, programmes, associations... Tout ce vers quoi vous pouvez orienter vos patients âgés sur le territoire du Penthievre.

Les fiches sont issues du Forum Accompagner la Personne Âgée du 8 juin 2023...en savoir plus

Accéder aux fiches

Troubles du neuro-développement

Sélection d'outils et de documentation

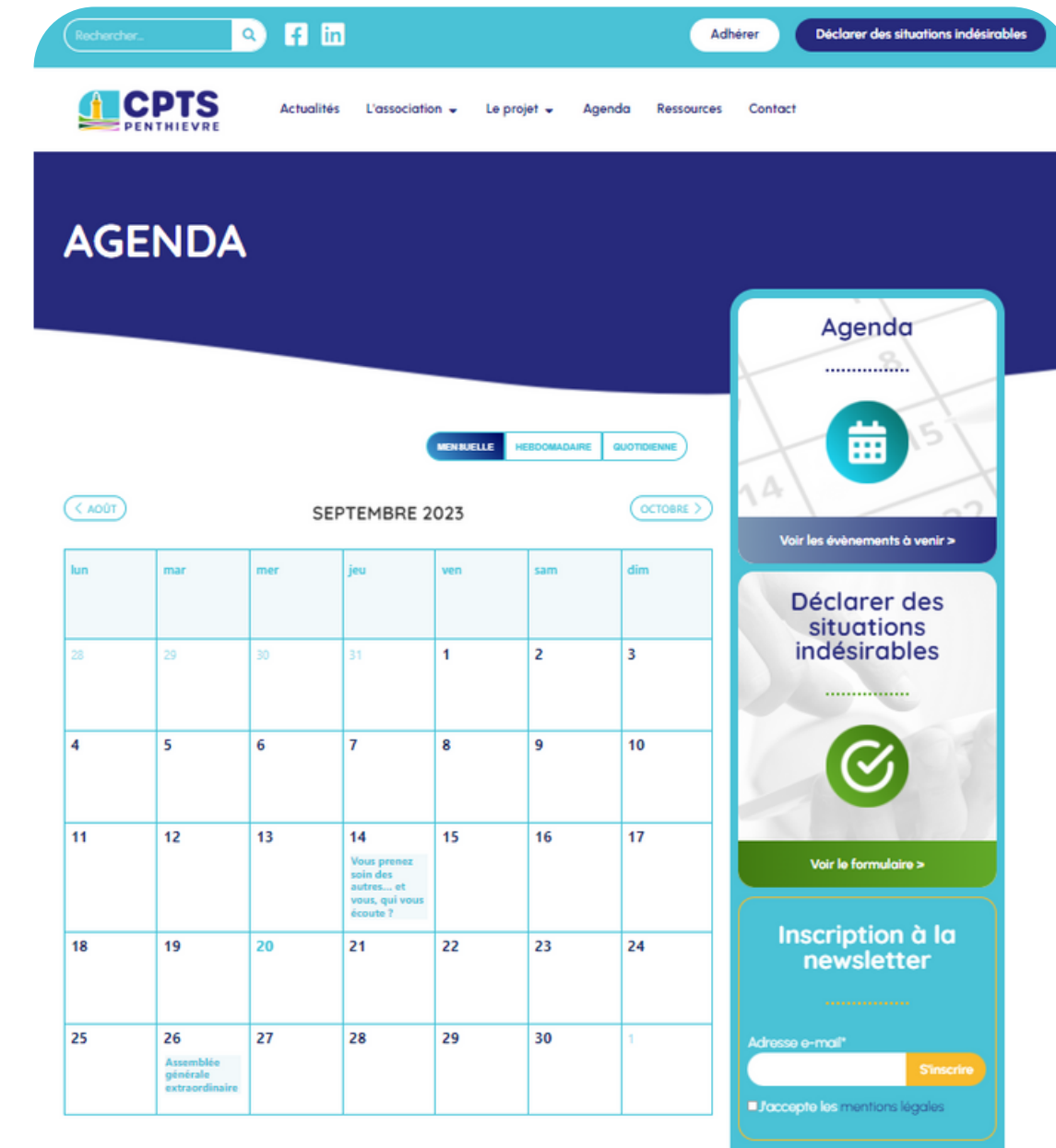


Bienvenue sur le site internet dédié aux professionnels de santé du Penthievre

Actualités

Forum « Accompagner la personne âgée » : une réussite !
jun 8, 2023

Le 8 juin 2023, au Hémis de Lamballa, c'est tenu le forum



AGENDA

SEPTEMBRE 2023

lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14 Vous prenez soin des autres... et vous, qui vous écoute ?	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26 Assemblée générale extraordinaire	27	28	29	30	1

Déclarer des situations indésirables

Voir le formulaire >

Inscription à la newsletter

Adresse e-mail* S'inscrire

J'accepte les mentions légales

Un tout nouveau site internet !
cpts-penthievre.fr

Vie de l'Association :

- Recrutement d'un.e gestionnaire administratif.ve

Evénements :

- Groupes de paroles : rendez-vous mensuels
- Formation Endométriose (MG/SF)
- Une Assemblée Générale Ordinaire en Décembre
- Filière gériatrique : soirée des libéraux



Consultez le site internet,
rubrique "Agenda" pour plus
d'infos !

Axes de réflexion, projets à l'étude :

- Protocoles de coopération ?
- Personnes Âgées : Amélioration de la coordination et notamment des sorties hospitalières
- Acquisition et déploiement d'un outil informatique de coordination territoriale (Inzee.Care,...)
- TND : Ateliers parents/enfants, sensibilisation dans les écoles, formations...
- Education thérapeutique
- Poursuite des entretiens individuels avec les médecins

- 1** Retour en images sur les actions **2023**
- 2** Propositions soumises au **vote**
- 3** Atelier collectif : les **protocoles de coopération**

3 propositions sont aujourd'hui formulées par le Bureau et sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Nomination du Commissaire aux Comptes

2- Modifications des statuts

3- Règlement intérieur

1- Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Association ayant dépassé les seuils de perception de subvention, elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes.

Compte-tenu de la prestation et du budget proposé, le Bureau propose de nommer le cabinet Lexia Conseil, représenté en la personne de Monsieur Pierre-Emmanuel DEVY ou de tout autre représentant dudit cabinet, en qualité de Commissaire aux Comptes, et ce pour une durée de 6 ans conformément aux dispositions réglementaires.

Délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modalité d'expression des suffrages : à main levée

Suffrages exprimés contre : 0

Suffrages exprimés pour : 100%

Abstentions : ...

2- Modifications des statuts

<https://www.dropbox.com/scl/fi/99amaqmqld07tux7glmxb/2023-08-STATUTS-V2.docx?rlkey=5r402xnzo5973j4t8ywiw5wxy&dl=0>

Délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modalité d'expression des suffrages : à main levée

Suffrages exprimés contre : 0

Suffrages exprimés pour : 100%

Abstentions : ...

3- Approbation du Règlement intérieur

<https://www.dropbox.com/scl/fi/dpa9cu0sg7iqgo4u36y3z/2023-09-Projet-reglement-interieur.docx?rlkey=ali9uk4ppiqzggpvovxz94zmt&dl=0>

Délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modalité d'expression des suffrages : à main levée

Suffrages exprimés contre : 0

Suffrages exprimés pour : 100%

Abstentions : ...

- 1** Retour en images sur les actions **2023**
- 2** Propositions soumises au **vote**
- 3** Atelier collectif : les **protocoles de coopération**

- **Qu'est-ce que c'est ?**
- **Les grands principes à retenir**
- **Les protocoles nationaux**
- **Les protocoles locaux**
- **Vos avis !**

PROTOCOLES DE COOPERATION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Une disposition de la loi de 2019 "Organisation et transformation du système de santé"
- Dérogation aux articles L4161-1 et suivants du Code de la Santé Publique (conditions d'exercice de la médecine)

> Article L4011-1

Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

Par dérogation aux articles L. 1132-1, L. 4111-1, L. 4161-1, L. 4161-3, L. 4161-5, L. 4221-1, L. 4241-1, L. 4241-13, L. 4251-1, L. 4301-1, L. 4311-1, L. 4321-1, L. 4322-1, L. 4331-1, L. 4332-1, L. 4341-1, L. 4342-1, L. 4351-1, L. 4352-2, L. 4361-1, L. 4362-1, L. 4364-1, L. 4371-1, L. 4391-1, L. 4392-1, L. 4393-8, L. 4394-1 et L. 6316-1, les professionnels de santé travaillant **en équipe** peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux **besoins des patients**. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des **transferts d'activités** ou d'actes de soins **ou de prévention** ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient.

Les protocoles de coopération précisent les formations nécessaires à leur mise en œuvre.

Le patient est informé des conditions de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération.

PROTOCOLES DE COOPERATION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

En bref

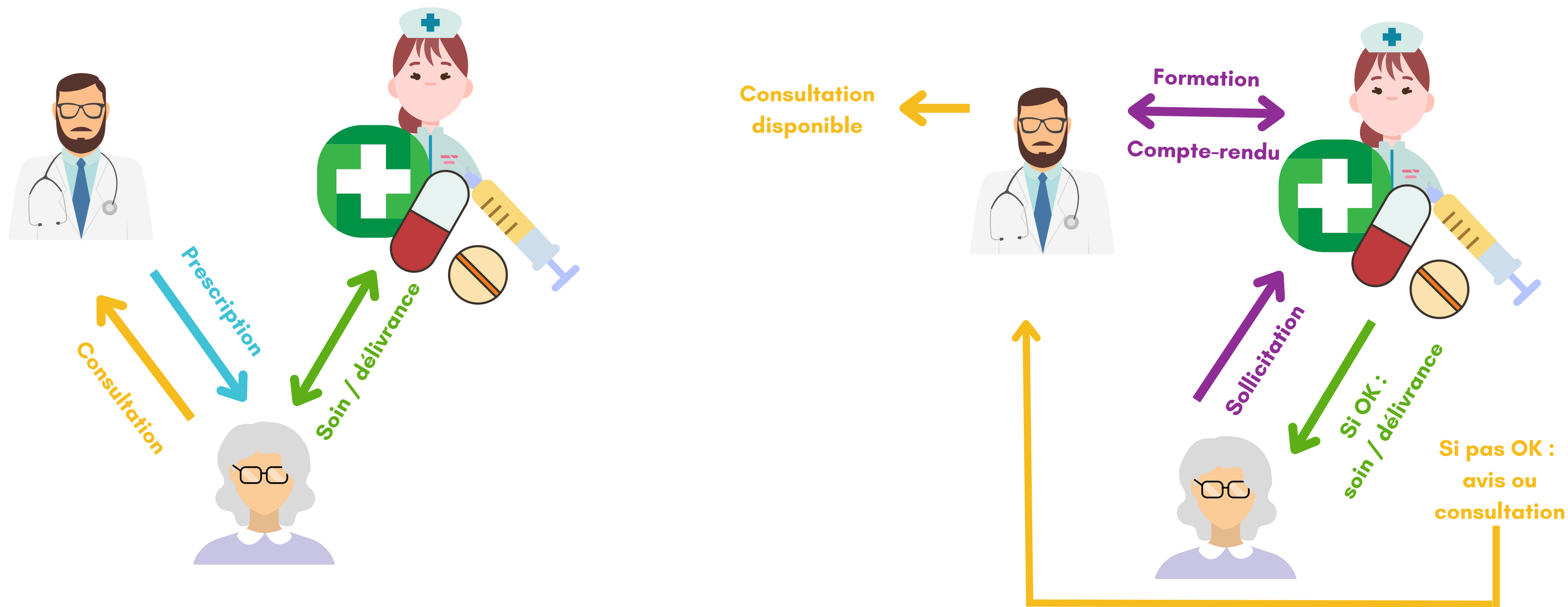
Délégations d'actes d'un praticien médical (médecin, dentiste, sage-femme...) vers un autre professionnel de santé

Actes de **soins ou de prévention**

Au bénéfice des **patients**

Organisé par un protocole, une formation, de l'information partagée et coordonnée...

PROTOCOLES DE COOPERATION : POURQUOI ?



PROTOCOLES DE COOPERATION : LES GRANDS PRINCIPES

- Rédaction du protocole **par des professionnels de santé**
- Engagement **individuel et nominatif** des délégants comme des délégués **volontaires**
- Déclaration du protocole aux autorités
- Respect des règles de **qualité et de sécurité** de l'HAS
- Information du **patient et recueil du consentement**
- **Formation** des délégués par le ou les délégants
- Suivi obligatoire d'un **support** (arbre décisionnel) au cours de l'acte
- **Modalités de contact** du délégué vers le délégant et partage d'information
- **Evaluation** annuelle à fournir à l'ARS : satisfaction, événements indésirables, nombre d'actes finalement réalisés par le délégant...
- **Rémunération** à répartir entre tous

PROTOCOLES DE COOPERATION : LES GRANDS PRINCIPES

Focus sur la notion de responsabilité :

- Le délégué est responsable de la mise en œuvre de l'acte qu'il réalise
- La structure est responsable :
 - De la bonne organisation de la formation des délégués par le délégant (justificatifs à l'appui)
 - De l'organisation permettant au délégué de joindre le délégant
- Le délégant est responsable :
 - De garantir une disponibilité pour assurer la formation
 - D'être joignable ou de prévoir une solution tierce en cas d'indisponibilité temporaire

LES PROTOCOLES NATIONAUX

- Une trame utilisable dans un territoire donné, pour organiser une délégation
- La trame définit :
 - Les exigences de qualité et de sécurité des soins
 - Les qualifications nécessaires
 - Les formations à mettre en œuvre
 - Le parcours du patient et les outils à utiliser
 - Le modèle économique
- Liste des protocoles existants : <https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/cooperation-entre-professionnels-de-sante/article/les-protocoles-de-cooperation>

LES PROTOCOLES NATIONAUX

Focus sur 2 catégories de protocoles autorisés en libéral :



- Gériatrie :
 - Evaluation et initiation de la prise en charge de la fragilité du sujet âgé par l'IDEL
 - Coopération MG/ IDEL pour la prise en charge au domicile des patients ne pouvant se déplacer au cabinet (patients âgés ou handicapés)
- Soins non programmés :
 - Cystite, odynophagie, rhino-conjonctivite, torsion de cheville, douleur lombaire, varicelle

+ d'infos page suivante









LES PROTOCOLES NATIONAUX : GERONTOLOGIE

Cliquez sur l'icône pour accéder au document détaillé

	Intervention d'infirmières libérales à domicile afin de diagnostiquer et d'initier la prise en charge de la fragilité du sujet âgé		
	Coopération entre médecins et infirmiers pour la prise en charge à domicile des patients âgés ou en situation de handicap et en difficultés pour se déplacer aux cabinets des médecins	MG → Infirmier	Compatible CPTS

LES PROTOCOLES NATIONAUX : SNP

Cliquez sur l'icône pour accéder au document détaillé

	Prise en charge de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans		Compatible CPTS
	Prise en charge des patients de 6 à 50 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition)		
	Renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière pour les patients de 15 à 50 ans		
	Prise en charge de l'enfant de 12 mois à 12 ans de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse	MG → Infirmier Pharmacien	MSP, Centre de Santé, Equipe de Soins Primaires
	Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville		
	Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines	MG → Masseur-kinésithérapeute	(compatibilité CPTS à venir)

LES PROTOCOLES LOCAUX

- Au sein d'une structure signataire d'un ACI : CPTS, MSP...
- En lien avec le projet de santé
- Les professionnels impliqués peuvent être libéraux, salariés, spécialistes...
- Protocole rédigé par l'équipe, qui détermine les conditions de mises en oeuvre (thématique, éligibilité des patients, arbre décisionnel, formation déléguant - délégué)
- Respect des exigences de sécurité et de qualité de l'HAS
- Rémunération : le montant alloué à chaque acte est déterminé après échange avec l'ARS, ainsi qu'un nombre d'actes estimé. La somme globale est mise à disposition de la structure, qui reverse les sommes prévues à chaque professionnel pour chaque acte réalisé

LES PROTOCOLES : QUELQUES EXEMPLES !

Cliquez sur l'image pour accéder à l'article détaillé



Troubles du rythme cardiaque: 1 protocole innovant

jeudi 24 août 2023

Cardiologie

Troubles du rythme cardiaque : un protocole inédit pour faciliter la pose de moniteurs cardiaques implantables, en toute sécurité

Le Centre hospitalier du Mans est le 1^{er} en France à valider un protocole de coopération local permettant l'implantation par un infirmier de moniteurs cardiaques (holter). Jusqu'ici, seuls les médecins étaient habilités pour cet acte.

Jimmy Guibert et Kévin Rousseau, infirmiers de cardiologie interventionnelle, ont implanté, ce mercredi 23 août, les quatre premiers patients bénéficiant du protocole.

COOPERATION

Plaies complexes : médecins et infirmiers coopèrent

PUBLIÉ LE 07/08/2014

0 RÉACTIONS COMMENTER

L'agence régionale de santé (ARS) Languedoc-Roussillon a autorisé le 9 juillet un protocole de coopération sur les plaies complexes entre médecin et infirmier, permettant notamment à ce dernier de prescrire des examens complémentaires ou des traitements locaux.

Languedoc-Roussillon: autorisation d'une délégation de médecin à infirmier sur les plaies complexes

Il s'agit du premier protocole de coopération élaboré par des professionnels de santé du Languedoc-Roussillon à être autorisé, indique l'ARS dans un communiqué (PDF) le 25 juillet 2014. D'après le site national Coop-PS consacré à ce dispositif issu de l'article 51 de la loi "Hôpital, Santé Publique et Modernisation du Système d'Information Hospitalier" (HSPM) de 2009, deux autres protocoles sont en vigueur en France.



puzzle coopération professionnels

OSYS : 74 PHARMACIES BRETONNES IMPLIQUÉES DANS L'EXPÉRIMENTATION « PRISE EN CHARGE DES PETITS MAUX » !

27 juillet 2023

Premier protocole de coopération médecins/diététiciens

édité par Rédaction le Vendredi 29 Mai 2015 à 13:23 | Lu 1497 fois

Tweet Partager Enregistrer

Par arrêté du 11 mars 2015, les Agences Régionales de Santé (ARS) d'Île-de-France et de Languedoc-Roussillon autorisent « l'élargissement des missions du diététicien en matière de dénutrition, nutrition entérale et parentérale en lieu et place d'un médecin » pour les professionnels de santé des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix et ceux du Centre de lutte contre le cancer (CLCC) de Montpellier. L'aboutissement d'un processus initié en 2010, une étape majeure dans l'évolution du statut de diététicien.



Les ARS d'Île-de-France et Languedoc-Roussillon viennent d'autoriser respectivement :

- le Dr Marie Movschin, responsable de l'unité d'Anesthésie-Réanimation du service de Chirurgie digestive des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix et Mathieu Jouys, diététicien dans cette unité
- le Dr Pierre Sénése, président de l'Unité transversale de nutrition clinique (UTDC) du CLCC de Montpellier et les diététiciens de cette même unité

à expérimenter pendant un an le protocole de coopération qu'ils ont rédigé ensemble depuis 2010 pour « l'élargissement des missions du diététicien en matière de dénutrition, nutrition entérale et parentérale en lieu et place d'un médecin ».

Accord protocole de coopération de la rétinopathie diabétique

Diabète Occitanie a obtenu le 08 avril 2022, la validation de l'ARS pour qu'une de ses modalités de pratique du dépistage de la rétinopathie diabétique soit reconnue conforme au protocole de coopération national « Réalisation de photographie du fond d'œil (FO) dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique (RD) par un(e) orthoptiste et/ou infirmier(e) en lieu et place d'un ophtalmologiste ».

Cet examen est réalisé par une infirmière de l'association, spécifiquement formée et sous la délégation d'un ophtalmologiste identifié, dans le cadre du programme itinérant Diabsat, grâce à un camion équipé de plusieurs appareils qui permettent le dépistage des complications du diabète, au plus près des lieux de vie des patients concernés.



Asalée
Action de santé libérale en équipe

LES PROTOCOLES LOCAUX : VOS REACTIONS

1- Questions et précisions sur les éléments de la présentation

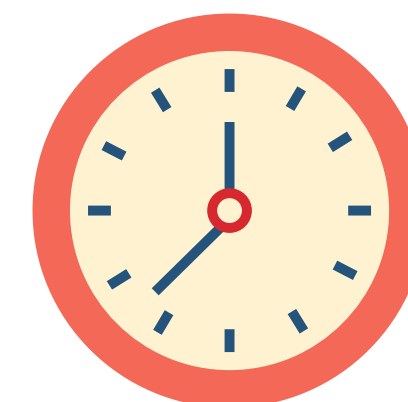
2- Propositions de mini-débats par tables

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

- **Est-ce que la présentation vous a permis de comprendre ce qu'est un protocole et comment ils peuvent être mis en place ? Si non, quelles sont vos interrogations ?**
- **Voyez vous un intérêt aux protocoles de coopération ? Si oui, dans quels domaines ? Préventif, curatif, non-programmé, suivi chronique... ?**
- **Paramédicaux et pharmaciens : Pour quels motifs les patients se présentent-ils parfois spontanément ? Médecins : Pensez-vous à un motif de consultation qui pourrait être délégué ? si oui, lequel ou lesquels ?**
- **A quelles conditions accepteriez-vous de participer à un protocole de coopération ? Sur quels aspects voudriez-vous être rassurés ?**
- **Parmi les protocoles nationaux, l'un d'eux retient-il votre intérêt ? Gérontologie (fragilité, domicile) ou SNP (Cystite, odynophagie, entorse, douleur lombaire, varicelle) ? Y a t-il d'autres sujets à travailler en local ? Si oui, lesquels ?**
- **Etes-vous intéressé pour participer à un groupe de travail (indemnisé) visant la mise en œuvre d'un ou plusieurs protocoles ?**

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

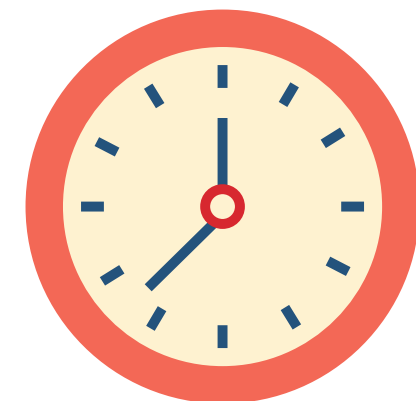
- **Est-ce que la présentation vous a permis de comprendre ce qu'est un protocole et comment ils peuvent être mis en place ? Si non, quelles sont vos interrogations ?**



5 minutes !

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

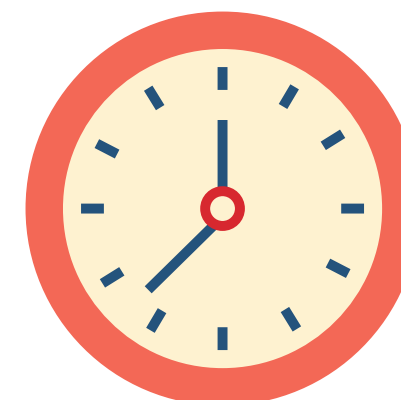
- **Voyez vous un intérêt aux protocoles de coopération ? Si oui, dans quels domaines ? Préventif, curatif, non-programmé, suivi chronique... ?**



5 minutes !

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

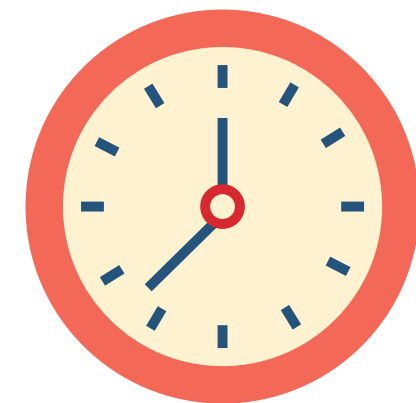
- **Paramédicaux et pharmaciens : Pour quels motifs les patients se présentent-ils parfois spontanément ?
Médecins : Pensez-vous à un motif de consultation qui pourrait être délégué ? si oui, lequel ou lesquels ?**



5 minutes !

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

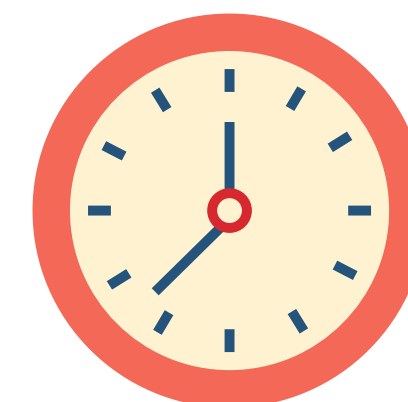
- **A quelles conditions accepteriez-vous de participer à un protocole de coopération ? Sur quels aspects voudriez-vous être rassurés ?**



5 minutes !

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

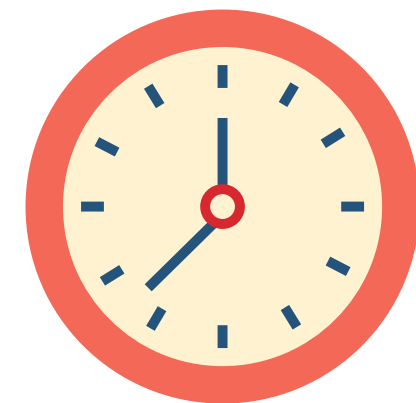
- Parmi les protocoles nationaux, l'un d'eux retient-il votre intérêt ? **Gérontologie (fragilité, domicile) ou SNP (Cystite, odynophagie, entorse, douleur lombaire, varicelle) ? Y a t-il d'autres sujets à travailler en local ? Si oui, lesquels ?**



5 minutes !

LES PROTOCOLES LOCAUX : MINI-DEBATS PAR TABLES

- **Etes-vous intéressé pour participer à un groupe de travail (indemnisé) visant la mise en œuvre d'un ou plusieurs protocoles ?**



5 minutes !

**ASSEMBLEE
GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !



CPTS
PENTHIEVRE